

Crise financière, découvert et mesures d'assainissement – qu'en est-il de la CIP ?

Intervention de M. Alain Pahud

Directeur de la division Actuariat et Gestion des Retraites
Populaires

Introduction

OFAS ¹ :

« Au vu de l'incertitude qui règne sur les marchés financiers, il serait judicieux que même les institutions de prévoyance avec un faible découvert **le résorbent le plus vite possible**, avant que celui-ci ne s'aggrave. »

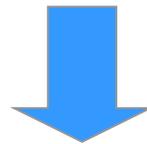
ASIP ² :

« L'ASIP **met en garde contre toute précipitation intempestive** et conseille de garder le sens de la mesure à l'égard des assainissements nécessaires. »

1 Communiqué de presse de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du 6 avril 2009

2 Communiqué de presse de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) du 6 avril 2009

Introduction



Faut-il prendre des mesures d'assainissement ?

Plan :

- a. Rappel de quelques notions de base**
- b. Faut-il prendre des mesures d'assainissement en cas de découvert ?**
- c. Quelle est la situation de la CIP**

a. Rappel de quelques notions de base

➤ Qu'est-ce qu'un degré de couverture ?

Il s'agit du capital dont la caisse de pensions doit disposer pour couvrir l'ensemble des prestations en cours et futures en faveur des assurés.

L'indicateur qui permet de vérifier cela s'appelle :
le degré de couverture (DC). Il s'exprime en %.

$$DC = \frac{\text{capital disponible (fortune)}}{\text{capital nécessaire (valeur actuelle des prestations)}}$$

a. Rappel de quelques notions de base

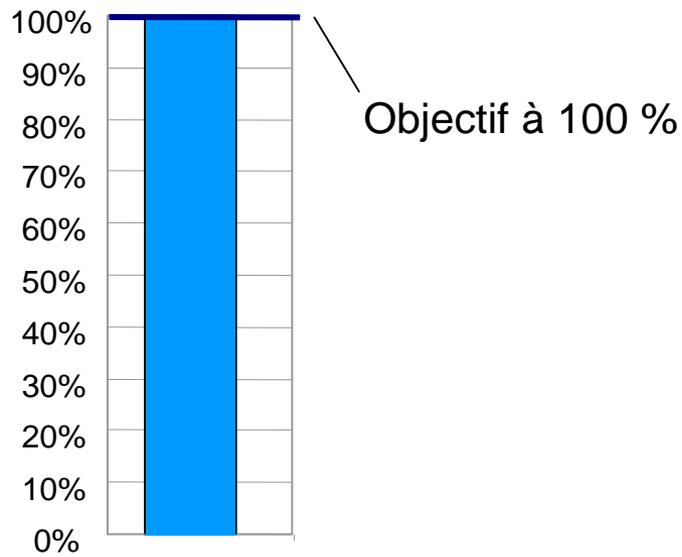
- **Dans le domaine des caisses de pensions, que faut-il comprendre par «perte» ou «découvert» ?**
 - ➔ ne signifie pas automatiquement que la caisse de pensions est insolvable.
 - ➔ il s'agit essentiellement de moins-values **non-réalisées** par les placements.
 - Norme comptable RPC 26 : valorisation des actifs à la valeur de marché.

a. Rappel de quelques notions de base

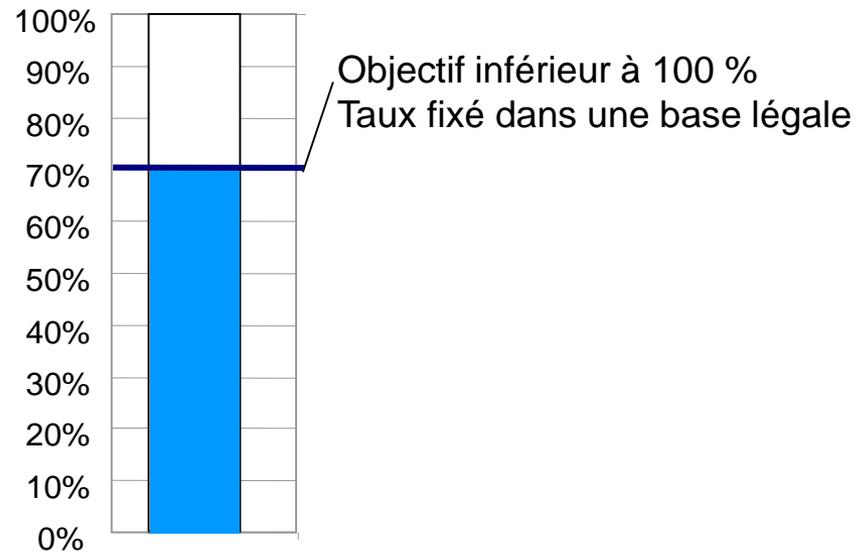
➤ Par rapport à quel objectif se trouve-t-on en découvert ?

➔ Cela dépend du système financier appliqué par la Caisse.

Systeme de la capitalisation



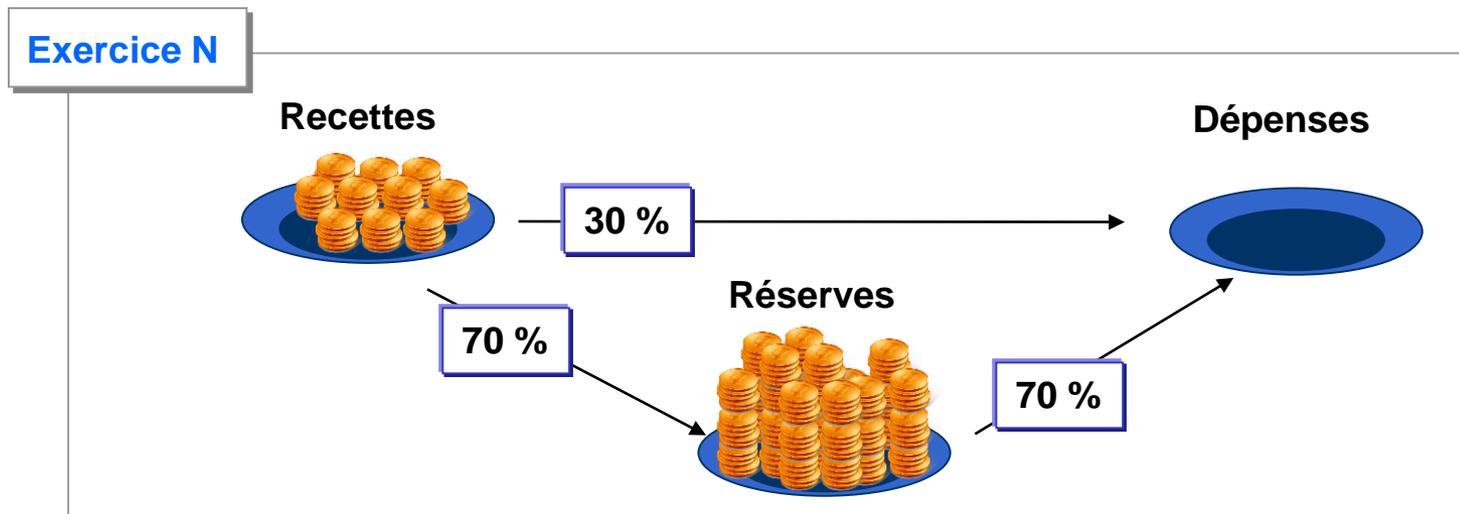
Systeme mixte



a. Rappel de quelques notions de base

➤ Par rapport à quel objectif se trouve-t-on en découvert ?

- ➔ La CIP applique un système de financement mixte
- ➔ Le degré de couverture exigé par les Statuts de la CIP est de 70%



L'avantage du système mixte est de mieux résister en cas de crise financière, puisque moins d'argent est placé

a. Rappel de quelques notions de base

➤ Comment mesurer l'équilibre financier ?

- ➔ Un indicateur, **le degré d'équilibre**, permet de mesurer l'équilibre financier de chaque caisse. Il facilite la comparaison entre une caisse en système mixte et une caisse en capitalisation intégrale.

Ex:

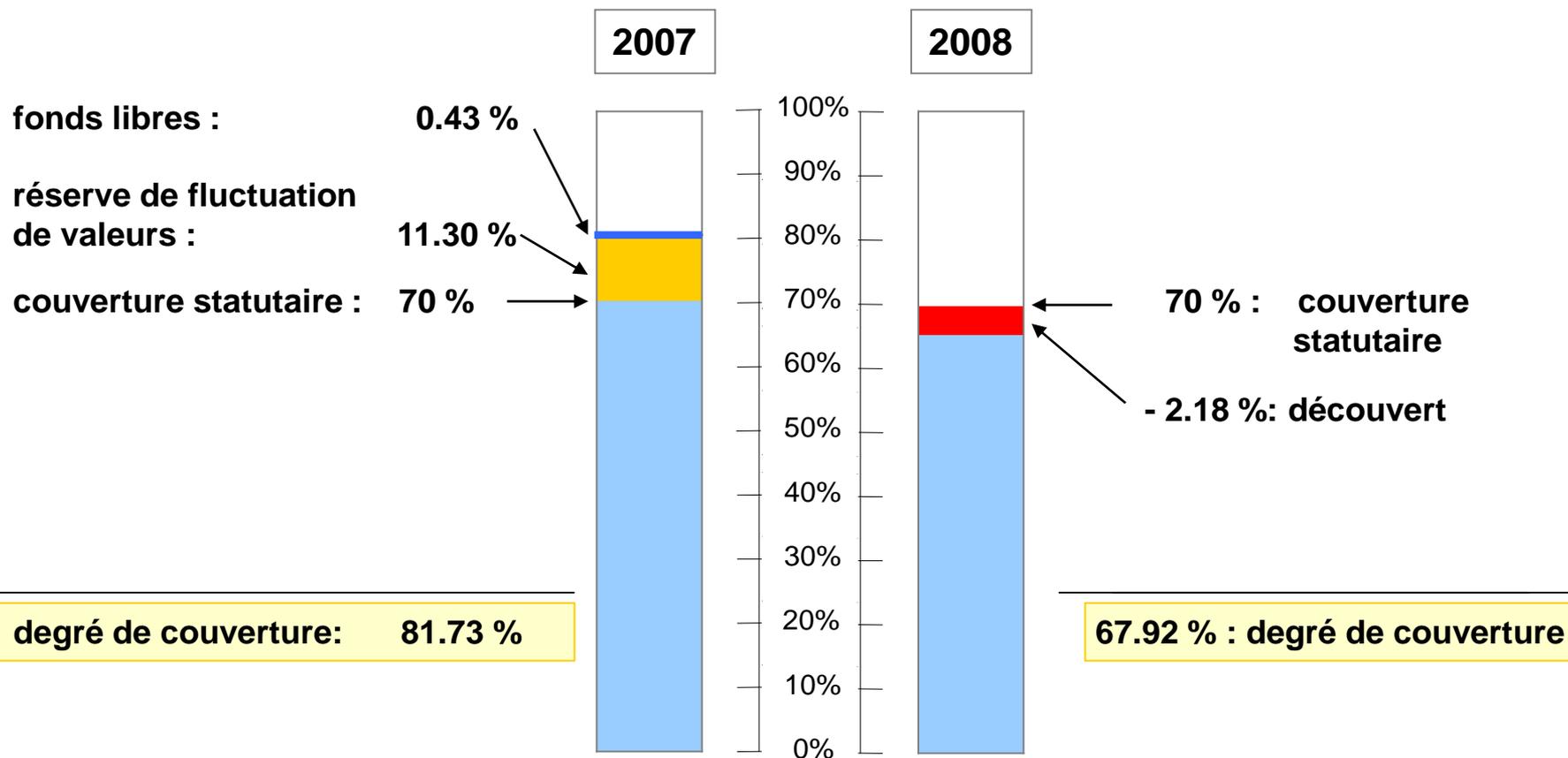
	Capitalisation intégrale	Système mixte Ex: CIP
Objectif de couverture	100 %	70 %
Degré de couverture de l'année	90 %	67,92 %
Degré d'équilibre financier (Degré de couverture rapporté à l'objectif de couverture)	90 %	97,04 %

b. Faut-il prendre des mesures d'assainissement en cas de découvert ?

- ➔ Etudier la situation au cas par cas
- ➔ Conjoncturel ou structurel ?
- ➔ Avec l'aide d'un expert

c. Situation de la CIP

➤ Degré de couverture de la CIP au 31 décembre :



c. Situation actuelle de la CIP

➤ **Performance CIP au 31.12 :**

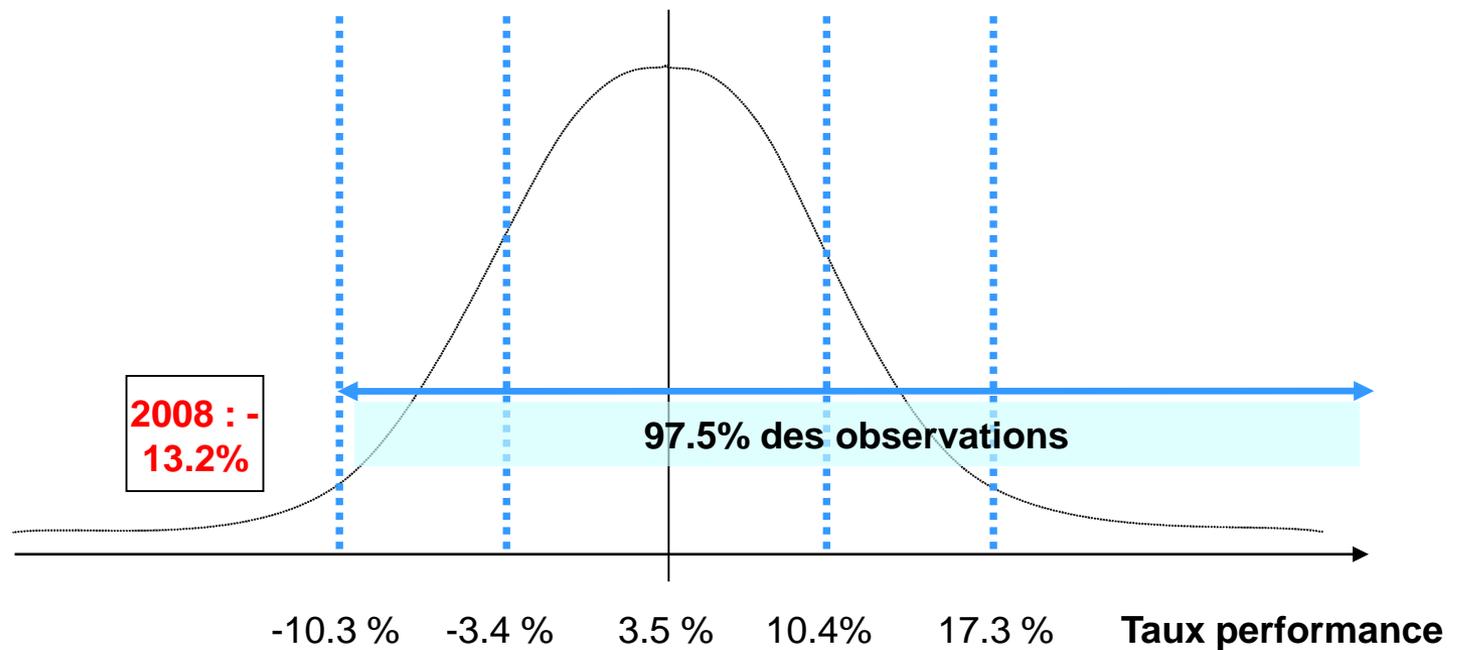
- Distinction à faire entre le réalisé et le non réalisé
- Norme comptable RPC 26 : valorisation des actifs à la valeur de marché.

	Réalisés	+/- values non-réalisées	Résultat net des placements
2007	5.07	-1.99	3.09
2008	3.01	-16.19	-13.18

c. Situation actuelle de la CIP

➤ Explication du découvert

- ➔ Réserve de fluctuations de valeurs : destinée à couvrir 97,5 % des probabilités de performance.



c. Situation actuelle de la CIP

➤ Degré d'équilibre de la CIP au 31.12 :

	2007	2008
Degré d'équilibre CIP	116.75 %	97,04 %

c. Situation actuelle de la CIP

- **Conclusion de l'expertise au 30.10.2008 :**
 - ➔ l'équilibre financier de la Caisse est assuré
 - ➔ La Caisse est en mesure de tenir ses engagements

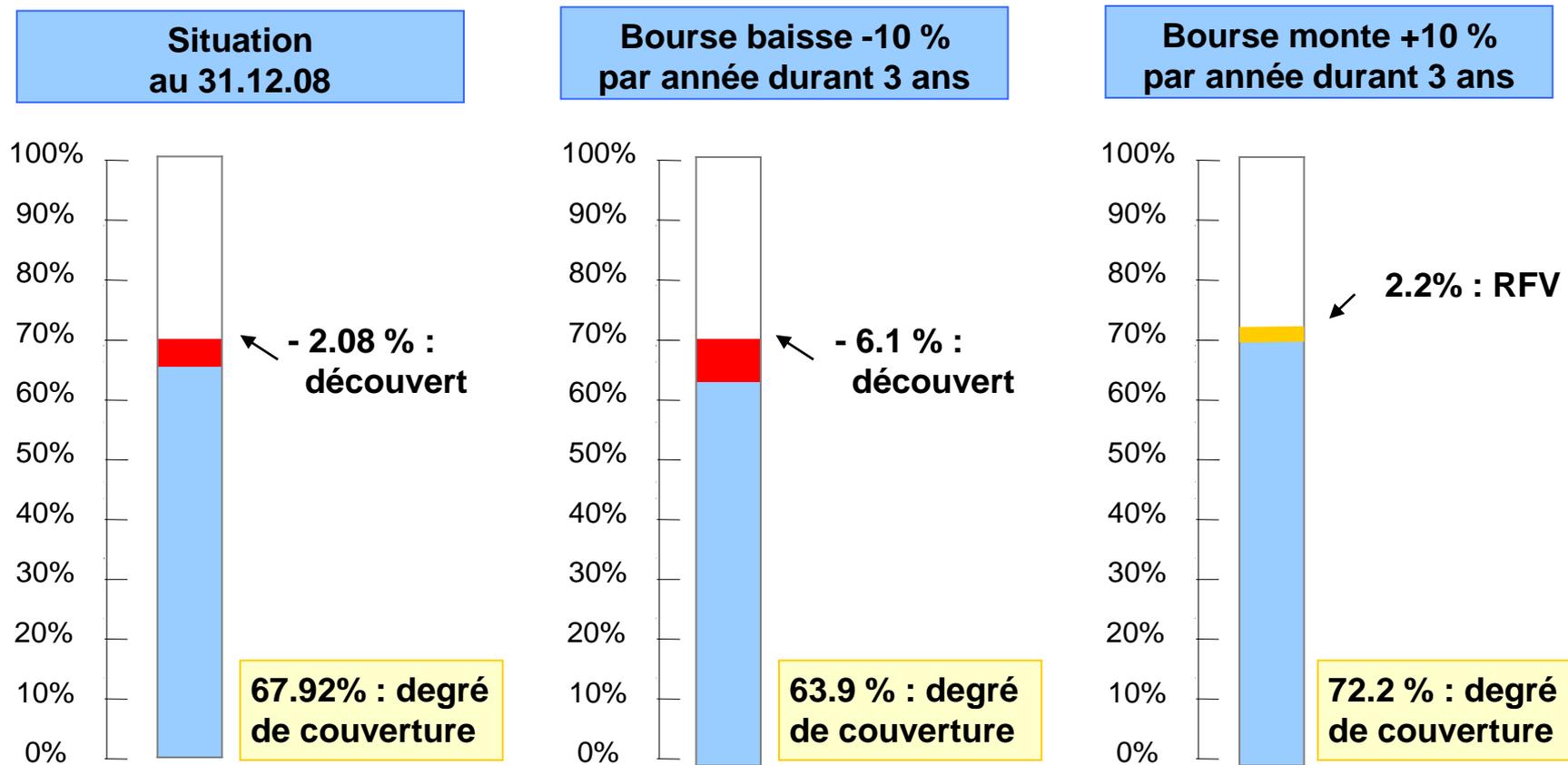
- **Conclusion de l'expert au 26.03.2009 :**
 - ➔ « nous jugeons donc que la CIP offre suffisamment de garanties pour remplir ses obligations actuarielles à long terme et qu'il n'est pas nécessaire en l'état de prendre des mesures d'assainissement»

c. Situation actuelle de la CIP

- **Conclusions des analyses menées par le Conseil d'administration :**
 - ➔ Le niveau de liquidités est largement suffisant : cotisations encaissées supérieures aux prestations servies et revenus positifs
 - ➔ Les pertes ne sont pas réalisées
 - ➔ Le découvert est de nature conjoncturel
 - ➔ Les provisions techniques sont repourvues

c. Situation actuelle de la CIP

➤ De quoi sera fait l'avenir ?



c. Situation actuelle de la CIP

➤ Quels sont les principaux risques pour la Caisse ?

➡ 4 risques :

- Volatilité des marchés
- Evolution du droit fédéral : capitalisation à 100 % en 40 ans
- Maîtrise du risque issu de l'augmentation de l'espérance de vie
- Reprise de l'inflation

c. Situation actuelle de la CIP

➤ **Vigilance !**

- ➔ **Pas de prise de mesures précipitées**
- ➔ **Maintien d'une politique de placement prudente et diversifiée**
- ➔ **Suivi attentif de l'évolution des marchés financiers**
- ➔ **Suivi des facteurs environnementaux (longévité, droit fédéral, inflation)**
- ➔ **Prise de mesures d'assainissement le cas échéant**

Merci de votre attention